

Réussir les grandes cultures en AB

25-26 août et 3 septembre 2020
Et une demi-journée individualisée

Salle de la mairie- CASTELNAU MONTRATIER

de 9h30 à 17h00



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT



Maîtriser la production des grandes cultures en AB

Contenu du stage

-Identifier les leviers à mettre en place pour faire face aux enjeux techniques de l'agriculture biologique

→La nutrition des plantes en agriculture biologique, la gestion durable des adventices, la gestion des maladies et ravageurs.

→Mise en perspective par rapport au changement climatique.

-Raisonnement ses performances techniques et économiques à l'échelle du système de production

Construire une rotation combinant performances économiques et agronomiques.

-Construire un itinéraire technique adapté en agriculture biologique

Comment produire des grandes cultures en agriculture biologique (choix variétal, mélanges variétaux, associations d'espèces, date et densité de semis, fertilisation, désherbage mécanique, gestion des maladies et ravageurs) :

- | | |
|-------------------------|----------------|
| - Céréales à paille | - Colza |
| - Associations céréales | - Légumineuses |
| - Protéagineux | - Maïs |
| - Tournesol | - Soja |

Focus sur les cultures de diversification porteuses (lin, pois chiche, lentille...)

Public ciblé : Producteurs de grandes cultures en AB, en projet ou en cours de conversion en agriculture biologique.

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation

Durée : 3 jours et 1 demi-journée individualisée chez chacun des stagiaires

Rythme et méthode

Alternance d'apports théoriques en salle, diaporamas et échanges et d'apports pratiques avec visites d'exploitations, et témoignages d'agriculteurs.

Une prestation individualisée à l'issue de la formation vous sera proposée, afin de vous aider à transférer les acquis de la formation.

Droits d'inscription

Prise en charge VIVEA pour les exploitants, conjoints collaborateurs, porteurs de projet en cours d'installation et aides familiaux, **à jour de leur cotisation formation auprès de la MSA.**

Salariés agricoles : 483 €. Prise en charge partielle par OCAPAT dans le cadre du dispositif "boost-compétence".

Autre statut : 200 €

Paiement en espèce ou par chèque établi à l'ordre de Mr l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture du Lot.

Modalités d'inscription

Bulletin d'inscription à transmettre au Service Formation par mail ou courrier.

Responsables de stage :

Vincent AUDOIT, conseiller territorial
Fabien BOUCHET-LANNAT, chargé de mission développement et innovation

Intervenants : Jean ARINO, conseiller spécialisé en AB, CA32
Lucile DREON, conseillère spécialisée en AB, CA46